

11 déc 2015 -11:25

Appartient à Conseil des ministres du 11 décembre 2015

Accord entre les Etats du Benelux et le Kazakhstan relatif à l'exemption de visa pour les diplomates

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord entre les Etats du Benelux et le Kazakhstan relatif à l'exemption de l'obligation de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques.

Dans le cadre des bonnes relations avec le Kazakhstan, cet accord signé à Bruxelles le 2 mars 2015, vise la libre circulation du personnel diplomatique. Ces personnes peuvent dorénavant sur simple présentation de leur passeport et sans devoir demander préalablement un visa, visiter notre pays.

Cette disposition s'applique au séjour dont la durée n'excède pas nonante jours.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>